

l'intérêt prépondérant. La participation minoritaire serait assurément bien accueillie et le pays en a besoin.

• (3.10 p.m.)

Même si certains de mes arguments ont été repris ailleurs, ce n'est pas le cas de celui que je vais soulever. Je veux parler de la très importante question constitutionnelle. Si le projet de loi doit, comme le souhaitent le ministre et les ministériels, supprimer la pauvreté, il importe que nous évitions d'envisager la constitution avec une étroitesse d'esprit et une inflexibilité légalistes. La prise de position du premier ministre sur ce sujet a caractérisé cette attitude. Quiconque examine ses écrits sur le sujet verra qu'il a adopté l'opinion classique du XVIII<sup>e</sup> siècle en matière de fédéralisme, selon laquelle des règles et règlements doivent régir la division rigoureuse des pouvoirs. Cette opinion ne tient pas compte du fait que les constitutions doivent traduire des réalités sociales et économiques. Toute constitution significative évolue pour permettre aux personnes qu'elle régit de régler leurs problèmes sociaux et économiques. Le ministre doit persuader ses collègues du cabinet qui peuvent avoir épousé l'opinion du premier ministre, d'adopter une attitude moins rigide envers la constitution. Les domaines de responsabilité entre les gouvernements fédéral et provinciaux doivent être rigoureusement définis. Le ministre doit persuader le premier ministre de se rendre à sa thèse. Il doit défendre l'adoption d'une forme de fédéralisme coopératif en vertu duquel le gouvernement fédéral peut prendre des initiatives dans des domaines qui, à proprement parler, relèvent du domaine provincial. Je ne dis pas qu'il faille faire fi de la constitution. Dans certains domaines, comme ceux concernant l'aménagement des écoles, des routes ou des hôpitaux, qui relèvent du domaine provincial, le gouvernement doit consulter les provinces. Je ne préconise pas une décision arbitraire mais simplement une impulsion fédérale. Le ministre doit communiquer cette impulsion à tout le pays. Il doit souligner l'importance d'une participation fédérale dans des domaines qui, à proprement parler, relèvent de la compétence provinciale. A cet égard, qu'il me soit permis de citer un passage du compte rendu des délibérations et témoignages, fascicule 14 du comité permanent, de l'expansion régionale. A la page 286

[M. Broadbent.]

le député de Waterloo (M. Saltsman) aurait dit:

M. Saltsman: Ce qui me paraît important dans le programme que vous proposez, c'est que s'il y est clairement indiqué que le gouvernement fédéral peut prendre l'initiative en collaboration avec les provinces, dans tout domaine et dans la mesure où les provinces sont d'accord, l'excuse de non-intervention fédérale dans certaines régions n'est pas aussi justifiée qu'elle aurait pu l'être dans le passé.

Le ministre a répondu «oui». Réponse décisive, car le ministre reconnaissait que si les programmes de son ministère pour venir en aide aux régions désavantagées du pays doivent avoir un sens, ils doivent prendre des libertés avec la constitution. Le ministère va donc exiger la collaboration des gouvernements provinciaux. Je vois le ministre hocher la tête. N'est-il pas d'accord? Je m'excuse. Le ministre ne me désapprouve pas, mais il est d'accord. J'en suis très heureux. Je crois que le premier ministre devra modifier l'attitude qu'il a adoptée ici et à l'extérieur de la Chambre. De toute façon, j'espère que le ministre gagnera son point et que le premier ministre sera perdant. Et je vais vous dire pourquoi. Si ce n'est pas le ministre qui l'emporte, ce sont les pauvres du pays qui y perdront.

**Des voix:** Bravo!

M. Broadbent: C'est tout ce que j'ai à dire pour l'instant, monsieur l'Orateur. Notre parti offre ses meilleurs vœux au ministre et à son ministère. Généralement parlant, le bill à l'étude nous semble excellent et important. Les propositions que nous avons présentées amélioreront sensiblement la mesure législative, si on y donne suite. Nous allons surveiller de près les initiatives du ministre et nous espérons, dans l'intérêt des pauvres du pays, que ses efforts seront couronnés de succès.

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de féliciter chaleureusement le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) pour sa contribution exceptionnelle au comité et pour la sincérité avec laquelle il a abordé le problème de la pauvreté au Canada. Les députés auront sans doute remarqué que le député et moi-même ne sommes pas entièrement d'accord sur tous les aspects de la question.

J'étudie ce problème depuis près de cinq ans. Une des premières questions que j'ai dû étudier à mon arrivée à la Chambre des communes fut celle des régions désignées. Le gouvernement d'alors a présenté ce programme idiot par lequel il enlevait à Pierre ce qu'il